

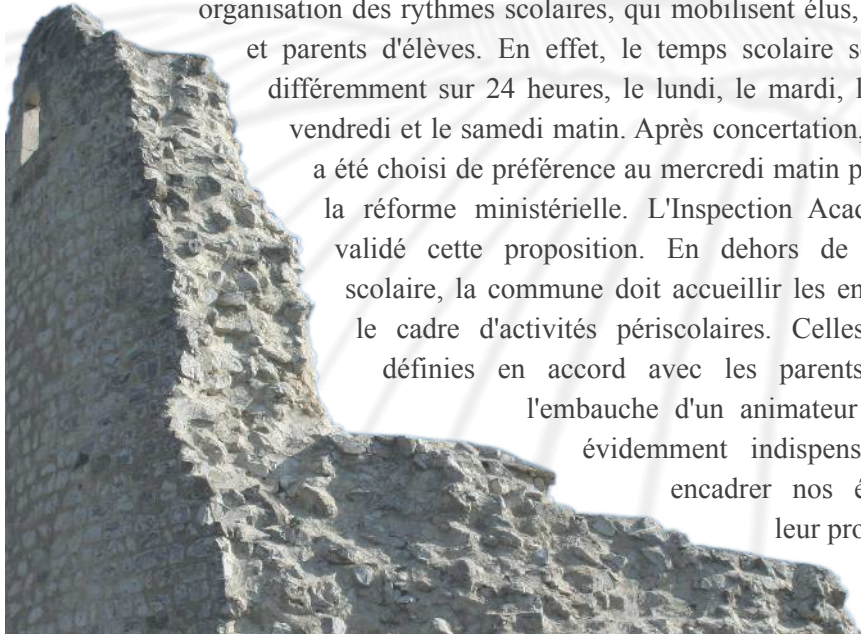
Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°90 FÉVRIER 2014

Nous commençons une nouvelle année, qui sera aussi la dernière de ce mandat. En mars, un nouveau maire sera élu au sein du prochain Conseil, avec une équipe renouvelée. Tout ne s'arrête pas pour autant ! Comme les autres années, nous avons fait le tour des chemins de la commune, et même si, aujourd'hui, tous les accès aux habitations sont goudronnés, exception faite du chemin de Peyrignier, il faut aussi reprendre d'anciens goudrons, prévoir l'entretien des fossés et des talus, compte tenu des pluies abondantes qui tombent en ce moment.

C'est l'École, dont l'effectif devrait augmenter l'an prochain, et la nouvelle organisation des rythmes scolaires, qui mobilisent élus, instituteur et parents d'élèves. En effet, le temps scolaire sera réparti différemment sur 24 heures, le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi matin. Après concertation, le samedi a été choisi de préférence au mercredi matin proposé par la réforme ministérielle. L'Inspection Académique a validé cette proposition. En dehors de ce temps scolaire, la commune doit accueillir les enfants dans le cadre d'activités périscolaires. Celles-ci seront définies en accord avec les parents d'élèves, l'embauche d'un animateur sera bien évidemment indispensable pour encadrer nos écoliers et leur proposer



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales

Les élections municipales p. 3, 4

Assainissement et eau, réseau eau potable p. 5

Maisons et rues de Cobonne p. 5, 6

Vie sociale et associative p. 6, 7

État-civil p.7

Informations pratiques p. 8

des activités variées.

Toujours au chapitre de l'école, sachez que les enfants partiront en voyage scolaire près de la Méditerranée pour 5 jours. Ils pourront ainsi visiter Marseille, les îles proches et les calanques.

Pour mémoire, les travaux d'accès à l'école-mairie pour les personnes à mobilité réduite se dérouleront vraisemblablement cet été. Les dossiers sont prêts et les financements accordés.

Dernière tâche municipale, la numérotation postale obligatoire pour 2015. Elle vous est expliquée dans ce journal.

Enfin, comme je vous le disais plus haut, je ne me représenterai pas lors des prochaines élections municipales. Avec les différentes équipes qui se sont succédé pendant ces 19 années, nous nous sommes efforcés de travailler pour Cobonne. Nous avons été guidés par deux préoccupations essentielles : améliorer la vie de tous les jours des habitants de la commune, et préserver notre patrimoine.

Dans le domaine de la vie quotidienne, sans prétendre faire une liste exhaustive, il y a eu l'ouverture de la route de Suze, le maintien et la rénovation de l'école, la création du hameau de Chanson pour accueillir de nouvelles familles, la Halle et les divers espaces mis à la disposition du public, la création de la station d'épuration, les travaux d'assainissement, enfin la restructuration du réseau d'eau potable, sans oublier le soutien nécessaire aux personnes en difficulté.

Pour ce qui concerne le patrimoine, la commune a pris le relais des Amis du Vieux Cobonne qui, avec l'aide des chantiers de jeunes, s'était déjà donné pour mission la préservation du vieux village. Avec la restauration de l'église (toiture et intérieur) et du donjon, l'aménagement du village (enfouissement des réseaux, mise en forme des rues, éclairage public), la réhabilitation de la salle communale, c'est tout notre cadre de vie qui s'est trouvé transformé.

Comme vous pouvez l'imaginer, tout cela a demandé beaucoup de temps et d'énergie pour instruire les dossiers, organiser et suivre les chantiers.

C'est pourquoi je désire d'abord remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation de ces projets: les adjoints, les élus, mais aussi tous les bénévoles.

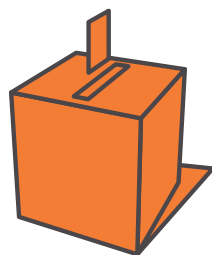
J'adresse tous mes vœux à l'équipe suivante qui continuera, j'en suis sûre, le travail entrepris.

Michelle Gascoin

✂ Les élections municipales

Afin de renouveler intégralement le Conseil municipal, le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 23 mars et, si nécessaire, le second tour se tiendra le dimanche suivant 30 mars.

Les conseillers sont élus pour une durée de 6 années.



Pour être éligible au mandat de conseiller municipal, les candidats doivent être Français ou ressortissants d'un des pays de l'Union européenne. Ils doivent avoir 18 ans révolus au plus tard le 22 mars 2014 à minuit. Les candidats français doivent être inscrits sur la liste électorale **ou** (pour les candidats non résidents sur la commune) être inscrits au rôle d'une des contributions directes de cette commune. Les ressortissants doivent être inscrits sur la liste électorale complémentaire.

Cobonne faisant partie des communes ayant entre 100 et 499 habitants, le nombre des conseillers municipaux est fixé à 11.

La déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour du scrutin ; en effet, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats pour le second. Toutefois il est possible et nécessaire de faire une déclaration de candidature pour le second tour **si** le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de conseillers à élire.

Il n'y a pas lieu de faire candidature pour les sièges de conseillers communautaires, ceux-ci étant désignés à l'issue de l'élection du Maire et des adjoints.

Les candidats peuvent se présenter isolément ou de façon groupée mais chaque candidat doit remplir et déposer à la sous-préfecture de Die une déclaration de candidature individuelle. Le dépôt des candidatures d'un groupe de candidats s'effectue par une personne, dûment mandatée par chaque candidat ; celle-ci dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être un candidat ou un tiers. Un reçu est délivré au candidat ou à son mandataire. Ouvertes le 10 février, les déclarations de candidatures **seront closes le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.**

La déclaration de candidature est faite obligatoirement sur un imprimé « cerfa » disponible en mairie (ou téléchargé sur l'Internet et imprimé) ; il doit être accompagné des pièces justificatives demandées (attestation d'inscription sur la liste électorale et, s'il est électeur dans une autre commune, document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune où il se présente).

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir **la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits**. Au second tour la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Désormais, l'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a rendu obligatoire la déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants. En conséquence, **une personne qui n'a pas fait de déclaration ne peut être élue même si une majorité de suffrages s'est portée sur son nom**. Toutefois le bulletin ne peut pas être annulé parce qu'y est inscrite une personne non candidate.

La Mairie se tient à votre disposition pour toutes les autres informations ou éclaircissements dont vous auriez besoin.



Assainissement et eau

Enfin de bonnes nouvelles pour notre réseau d'assainissement, dont la partie inférieure est envahie par des racines. Après de nombreuses rencontres avec les entreprises, les assurances, les experts, après des interventions diverses : huissiers etc..., le feu vert est donné pour la réhabilitation du réseau. Le chantier débutera en mars avec l'entreprise Chapon et durera 3 semaines environ. Le collecteur sera changé sur toute la descente du cimetière, soit 250 mètres environ. Le coût des travaux sera entièrement à la charge des assurances.



Réseau eau potable



Le bilan 2013 est satisfaisant, le rendement de notre réseau est bon, après les multiples interventions et réparations dues à des fuites importantes. La CLE (Commission Locale de l'Eau) nous a confirmé que nous comptons parmi les très bons rendements du département.

Vous allez bientôt recevoir vos factures d'eau-assainissement. Après 2 années un peu difficiles à cause du passage du forfait à la consommation réelle, la facturation représentera enfin votre consommation de l'année 2013. Nous n'avons qu'à nous féliciter des services de l'entreprise " Objectif Eau", chargée du suivi et de l'entretien du réseau.

Maisons et rues de Cobonne...

À compter du 1^{er} janvier 2015, il est fait obligation à toutes les communes d'établir la numérotation des maisons et de donner un nom à tous les chemins, passages, rues qui sont sur le domaine public. Ces dispositions visent à faciliter la localisation et l'accès des bâtiments privés et publics tant aux particuliers qu'aux services du courrier, d'aide ou d'urgence tels médecins, pompiers, gendarmerie. En effet, toutes les informations topographiques ainsi collectées vont être réunies,

numérisées et mises à leur disposition par les moyens informatiques modernes.

Le Conseil municipal a donc entrepris de dresser, rue par rue ou chemin par chemin une liste de toutes les maisons et il a prévu un double système de numérotation. Dans le village ancien va être mis en place le bon et vieux système (il a été instauré par Napoléon 1^{er}) des numéros pairs pour les maisons situées à droite à partir du début de la rue et impairs pour celles situées à gauche. Il est entendu que la rue principale commence à la place du village et se termine à la herse et que les rues et calades transversales partent de cette rue principale.

Chaque rue, ruelle ou place va recevoir un nom (les noms de personnages, quels qu'ils soient, ont été écartés). Les numéros seront fournis aux propriétaires, à charge pour eux de les poser. Les plaques de rue seront placées sur les maisons (avec accord des propriétaires) ou installés sur des poteaux.

Dans la vallée, on a donné aux rues ou chemins le nom du lieu-dit ou quartier : Tramelat, Baume Rousse etc. C'est le système de numérotation métrique qui a été retenu, en raison des distances entre les habitations et également pour permettre aux constructions nouvelles de recevoir un numéro. Par souci de simplification, les numéros pairs seront arrondis à la dizaine ou à la centaine et les numéros impairs se termineront par le chiffre 5.

Aux intersections, des panneaux directionnels sont prévus.

🔥 Vie sociale et associative

Offert par la Mairie aux Anciens, le repas de Noël s'est déroulé le samedi 7 décembre dans la salle communale. Le menu proposait poisson et petits légumes, sanglier et gratin, fromages et dessert ; chardonnay, côtes-du-rhone, clairette accompagnaient ce repas qui a laissé un excellent souvenir à tous les participants, heureux de se retrouver et de passer des moments joyeux ensemble.



Le vendredi 20 décembre, c'était au tour des enfants de l'école de célébrer Noël entre eux, en compagnie de leur Maître et de leur parents. C'était aussi la fin du premier trimestre de l'année scolaire et cette petite fête pendant laquelle ont alterné jeux et chants leur a donné un avant-goût des fêtes de fin d'année.

Le samedi 21 décembre un atelier a été organisée par Lydie Barnier et Marie-Laurence Lothe ; le thème en était la décoration de la table familiale de Noël.



Une pratique ancienne est revenue le temps d'un samedi après-midi ; cela s'est passé le 25 janvier dans la salle communale et l'activité proposée fut l'énoyage qui a occupé une petite trentaine de personnes pendant 5 heures environ. Un repas autour d'une soupe au lard d'antan a réuni les participants ravis de l'ambiance chaleureuse qui a régné au cours de cet après-midi.



L'annuel Loto des Amis du Vieux Cobonne se déroulera à la salle communale le dimanche 23 février, à partir de 14 heures. Comme à l'accoutumée, les lots offerts aux gagnants seront divers et surtout d'excellente qualité.

✂ État-civil

Il nous a quittés ...

René Paturel nous a quittés le 28 janvier 2014, âgé de 90 ans. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Est né...

Bienvenue à Owen Farnier et à Mateo Gaudin, nés le 14 décembre 2013. Toutes nos félicitations à leurs parents et grands-parents avec nos meilleurs vœux pour eux.

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
Le Village
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>Michelle GASCOIN</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Chargée de la cantine	<i>Mailys AUGIER</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
S.O.S. Médecins	08 20 33 24 24
Service des eaux	04 75 25 24 06

Horaires d'hiver (oct. à avril) d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.
Le mardi de 13 h 30 à 17h. Fermeture le jeudi.

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)